

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
❧❧❧❧❧
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE
❧❧❧❧❧
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 MARS 2015
--

Présents :

M. CLERBOIS Jean-Paul, M. BERGAULT Jean-Paul, M. BREME Éric, M. FORJAN Louis, M. GOMEZ Louis, Mme HUOT Isabelle, M. FABIANSKI Jean-Marc, M. HIERNARD Pascal, Mme LALY Georgette, M. FREUDENREICH Pascal, Mme GATTEAU Carine, M. LASSERE Jean-François, Mme LEANDRE Frédérique, M. BOUCHE Jean-Yves, M. SOMVEILLE Gyril, Mme GUILLAUME Danielle, Mme BELIN Katty, Mme BRIOUX Marie-Line, Mme LOPPIN Danielle, Mme SAMAKE Jmaïaa, Mme MARECHAL Christelle, M. BUCQUET Gilles, Mme TANGUY Maryse.

Mme SAMAKE Jmaïaa est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Travaux Route du Bois de la Marette – Renforcement de chaussée - Contrat de maîtrise d'œuvre,
- Travaux Rue de la Marne – création d'un réseau d'eaux pluviales - Contrat de maîtrise d'œuvre,
- Dossier de subventions DETR,
- Nomination d'un représentant de l'UDAF au sein du conseil municipal,
- Encaissement de chèques,
- Compte administratif 2014,
- Compte de gestion 2014,
- Questions diverses

1) Travaux Route du Bois de la Marette – Renforcement de chaussée - Contrat de maîtrise d'œuvre,

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire le renforcement de chaussée VC 18 Route du Thiolet (Route du bois de la Marette), et présente le dossier de maîtrise d'œuvre établi par le Cabinet Infra-études.

Le délai imparti pour la réalisation des travaux est de quinze semaines.

L'estimation au stade de l'Avant-projet est de 161.000 € hors taxes
Le montant des honoraires est fixé à 5 % du montant des travaux soit 8050 €.

Les membres du conseil municipal confient l'étude au Cabinet Infra-Etudes pour la somme de 8050 € et autorisent le Maire à signer la convention et tous les règlements s'y rapportant.

2) **Travaux Rue de la Marne – création d'un réseau d'eaux pluviales - Contrat de maîtrise d'œuvre,**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un réseau d'eaux pluviales Rue de la Marne afin de collecter toutes les eaux venant de l'amont et présente le dossier de maîtrise d'œuvre établi par le Cabinet Infra-études.

Le délai imparti pour la réalisation des travaux est de quinze semaines.
Le montant des honoraires est fixé à 3 600€ Hors Taxes.

Les membres du conseil municipal confient l'étude au Cabinet Infra-Etudes pour la somme de 3600€ et autorisent le Maire à signer la convention et tous les règlements s'y rapportant.

Monsieur le Maire explique que le SARCT a demandé si des travaux seraient à réaliser dans les deux ans.

3) **Dossier de subventions DETR,**

- **Extension de la mairie et mise en accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite)**

Monsieur le maire rappelle que la commune d'Essômes-sur-Marne a vu son nombre de conseillers municipaux augmenter aux dernières élections municipales et est, de plus, devenue Chef-lieu de canton depuis le 1er janvier 2015. La restructuration de la mairie a donc été envisagée pour :

- Développer les capacités d'accueil et le fonctionnement interne des locaux,
- Mettre le bâtiment aux normes d'accessibilité handicaps.

La mission d'assistance à maître d'ouvrage a été confiée à ADICA.

L'extension de la mairie est prévue sur deux niveaux, dans la cour arrière jouxtant la salle d'activités comprenant :

- Une nouvelle salle de conseil plus grande, accessible aux personnes à mobilité réduite située au rez de chaussée,
- Des locaux d'archivage et de stockage,
- Des sanitaires communs avec la salle d'activités,
- L'aménagement de la salle d'activités.

Le montant du projet s'élève à la somme de 421 080 € TTC.

Les membres du conseil municipal demandent une subvention DETR à hauteur de 45 % du montant des travaux hors taxes, et affirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

- **Matériels et équipement divers à l'école maternelle**

Monsieur le Maire explique que la commune doit procéder au réaménagement de deux classes à l'Ecole Maternelle Lucien Delage à Essômes-sur-Marne.

Fortement inscrite dans le patrimoine local et culturel, l'école maternelle Lucien Delage existe depuis plus de trente-neuf ans et rassemble depuis plusieurs générations, de nombreuses familles issues du village et ses hameaux.

Le matériel nécessaire à l'activité quotidienne d'une classe multiniveau de maternelle se fait ancien et il convient de le renouveler.

Monsieur le Maire rappelle que ce mobilier est promis depuis plus de trois ans.

En premier lieu, nous souhaitons donc acquérir des tables, chaises, tableaux, meubles, bureaux, sièges, et armoires pour le classement des travaux des élèves ainsi qu'un tableau blanc interactif. Le budget nécessaire est d'environ 14 814,36 € TTC.

Les membres du conseil municipal demandent une subvention DETR à hauteur de 55 % du montant des travaux hors taxes, et affirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

- Création et réhabilitation des ateliers municipaux

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le souhait de création et de réhabilitation des ateliers municipaux situés Rue de la Marne.

Il rappelle que l'équipement dont il est question ici, participe aux objectifs d'efficacités mais aussi de rationalisation et d'optimisation du fonctionnement des services techniques.

La baisse des dotations de l'État nous empêche d'aller aussi vite que nous le souhaiterions. Elle nous oblige à faire des choix et à gérer le budget communal de la façon la plus rigoureuse.

Le devis de ces travaux s'élève à la somme de 67 410,00 € hors taxes.

Les membres du conseil municipal demandent une subvention DETR à hauteur de 45 % du montant des travaux hors taxes, et affirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

4) Nomination d'un représentant de l'UDAF au sein du conseil municipal,

La Sous-Préfecture demande que la collectivité nomme un représentant de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) au sein du conseil municipal.

Une délibération doit être prise pour cette nomination mais par manque d'informations cette décision est reportée. A réinscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Il est demandé à Mme VERNEAU de téléphoner à l'UDAF pour obtenir plus de précisions.

5) Encaissement de chèques,

Monsieur le Maire explique que Monsieur BERGAULT a renégocié le contrat avec l'opérateur Orange.

En fonction de la date de négociation, il y a eu un trop payé. Orange rembourse donc les différences soit :

- Chèque 10.64 €
- Chèque 46.31 €
- Chèque 19.99 €
- Chèque 20.42 €
- Chèque 26.99 €
- Chèque 19.74 €

Maintenant la collectivité est chez Orange Business.

Il explique également que lors du contrôle des comptes en janvier, il a été constaté qu'une facture d'un montant de 1150,67 € avait été réglée deux fois au fournisseur BAUDOUX celui-ci a donc remboursé ce trop perçu.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à encaisser les différents chèques.

Madame Guillaume précise que depuis le renouvellement du contrat téléphonique, les lignes sont difficilement accessibles.

6) Compte administratif 2014,

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CLERBOIS, après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé et présenté par Mme Danielle GUILLAUME, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses	- 1.906.911.42 €
Recettes	+ 2.126.996.13 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ <u>30.000.00 €</u>
<i>Excédent global de clôture</i>	250.084.71 €
<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	- 725.962.72 €
Recettes	+ 934.991.12 €
Déficit d'investissement reporté	- <u>311.341.94 €</u>
<i>Déficit global de clôture</i>	- 102.313.54 €
Excédent global de clôture 2014	+ 147.771.17 €

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur.

Les membres du conseil municipal votent le compte administratif 2014.

Monsieur Hiernard demande des explications sur les consommations d'eau et de chauffage.

Il est demandé que tous les contrats de service soient revus à la baisse.

Pour la téléphonie, il est demandé à M. Bergault de revoir le forfait des portables et d'essayer de passer de tout en illimité.

Monsieur Gomez demande que les recettes provenant des loyers servent à l'entretien de ceux-ci.

7) Compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif de l'exercice 2014 et ses annexes ont été présentés au conseil municipal, que le compte administratif de l'exercice 2014 a été approuvé, et que les écritures du receveur ont été contrôlé.

Monsieur le Maire invite donc les membres présents à statuer :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- sur l'exercice du budget de l'année 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Les membres du conseil municipal déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

8) Questions diverses

- 2^{ème} tour des élections départementales le 29 mars

- **Printemps des conteurs le 27 mars**
- **Printemps des peintres les 11-12 avril**
- **Distribution des calendriers de collecte des ordures ménagères.**

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.